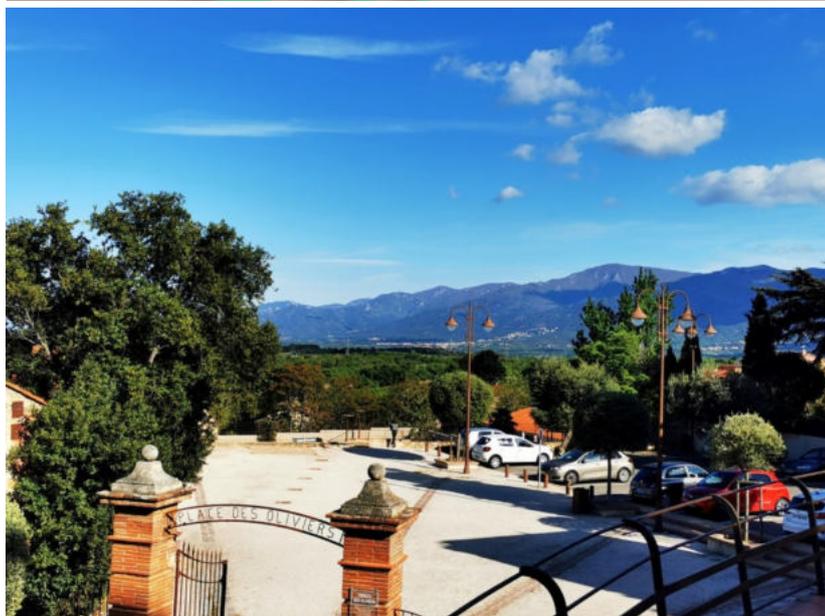




Le petit Tresserrenc



Journal Municipal d'Information de TRESSERRE - Mai 2024



Sommaire :

- **Bon à savoir - page 2**
- **Budget et finances - page 4**
- **Village en transition - page 6**
- **Travaux - page 7**
- **Urbanisme - page 9**
- **Culture et festivités - page 10**
- **Vie locale - page 12**
- **L'interview du mois - page 13**
- **Infos pratiques - page 14**

Le Mot du Maire : À Tresserre, comme ailleurs dans l'Union Européenne, votons le 9 juin prochain

Plus de deux tiers des citoyens de l'UE se disent "susceptibles" d'aller voter. Dans notre pays, on observe un frémissement d'intérêt par rapport au dernier scrutin européen de 2019.

Ce regain d'attention intervient à un moment crucial pour l'Union Européenne, alors que l'Ukraine s'efforce de contenir les avancées russes sur le champ de bataille, que le conflit entre l'Iran et Israël menace et c'est sans compter sur les inquiétudes économiques suscitées par la Chine et le risque d'isolationnisme à venir aux Etats-Unis.

Le Parlement Européen adopte des lois qui nous concernent tous, les pays comme les petites collectivités en répondant à la plupart des priorités de la population.

Quel point commun entre le dispositif MaPrimeRénov', les ordinateurs donnés par la Région Occitanie aux lycéens, les repas distribués dans les Restos du cœur, les aides aux agriculteurs, les travaux de gestion des risques sur le Tech, le réseau haut débit à très grande vitesse ou la création d'un opticien itinérant dans les Aspres ? Tous ces projets ont été cofinancés par l'Union Européenne.

À Tresserre, l'Europe finance la création d'une filière de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et nous la sollicitons pour le projet majeur de revitalisation du centre-ancien « Cœur Pulsant ».

Dans un monde de plus en plus complexe et instable, la démocratie ne devrait jamais être considérée comme acquise. L'Histoire nous l'a pourtant souvent rappelé.

Alors le 9 juin votons !

Le Maire, Michel THIRIET

PLU et climatiseurs, pompes à chaleur et chauffe-eau solaires



La pose d'un système de climatisation, d'une pompe à chaleur, ou d'un chauffe-eau solaire est réglementée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

De manière générale, ces installations nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable aux travaux (DP) car elles modifient l'aspect extérieur du bâtiment. Pour les zones urbanisées et à urbaniser (UA, UB, 1AU1, 1AU3) la règle est la suivante :

Les climatiseurs posés en saillie ou console sur façade sur voie ou emprise publique sont interdits ; ils doivent prioritairement être posés sur la façade arrière du bâtiment, non visible depuis le domaine public proche, ou en combles ; en cas d'impossibilité technique ou architecturale, ils peuvent être intégrés dans une niche encastrée dans la façade de la construction et protégée par une grille de même couleur que celle-ci.

Leur implantation ne doit pas entraîner de nuisances ou d'inconforts pour le voisinage.

Les pompes à chaleur, chauffe-eaux solaires ne doivent pas être visibles depuis le domaine public proche.

En résumé, une pose sur façade doit faire l'objet d'une autorisation préalable et dans tous les cas un appareil de type climatiseur, pompe à chaleur ou chauffe-eau solaire ne doit pas être visible depuis le domaine public. Dans le cas contraire il doit être caché par une grille de couleur appropriée et les tuyaux d'évacuation de condensats ne doivent pas s'évacuer directement sur la voie publique. Le service urbanisme de la mairie reste à votre disposition pour tous renseignements ou précisions complémentaires.

Vidéosurveillance d'une propriété privée



De plus en plus de personnes installent un système de vidéosurveillance à l'entrée de leur maison, dans leur jardin, afin de sécuriser leur domicile. L'installation d'un tel système chez un particulier est autorisée sous condition de **respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants**. Les particuliers ne peuvent filmer **que l'intérieur de leur propriété** (par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin, le chemin d'accès privé). **Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile**. De plus, si des personnes extérieures à la famille ou au cercle familial interviennent chez soi (infirmière, nounou, aide-ménagère ...) **il faut les informer de l'existence du dispositif** (affiche, panneau, information écrite...). Par ailleurs, les images captées ne doivent pas être conservées plus d'un mois, faute de quoi une autorisation préfectorale est nécessaire.

En résumé, l'installation d'une caméra filmant sans autorisation est constitutive d'une atteinte à la vie privée. Selon les articles 9 du Code Civil et 226-1 du Code Pénal, chacun a le droit au respect de sa vie privée. L'atteinte à la vie privée peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Nuisances sonores



Avec les beaux jours, ce que l'on appelle les « bruits de comportement » se multiplient et peuvent devenir source de sérieux conflits.

La loi interdit les bruits susceptibles d'occasionner un trouble anormal de voisinage. « Par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif... » ces bruits gênent le repos et la tranquillité. (Code de la Santé Publique, Articles R.1334-31). Cette réglementation s'applique 24 heures sur 24.

En complément, l'article R.623-2 du Code Pénal réprime le tapage nocturne.

Ainsi, il est nécessaire de se montrer vigilant sur le bruit :

- travaux d'entretien ou de bricolage,
- fêtes et réceptions bruyantes, tardives et répétées,
- volume excessif de la télévision, radio, haut-parleurs, instruments de musique, activités ludiques (jeux de ballons, cris d'enfants, piscine)...
- cris d'animaux, notamment les aboiements

... sont autant de comportements qui peuvent rapidement user les nerfs du voisinage.

L'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, nettoyeurs haute pression...) ne doit pas porter préjudice au voisinage.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 07/10/2005 :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

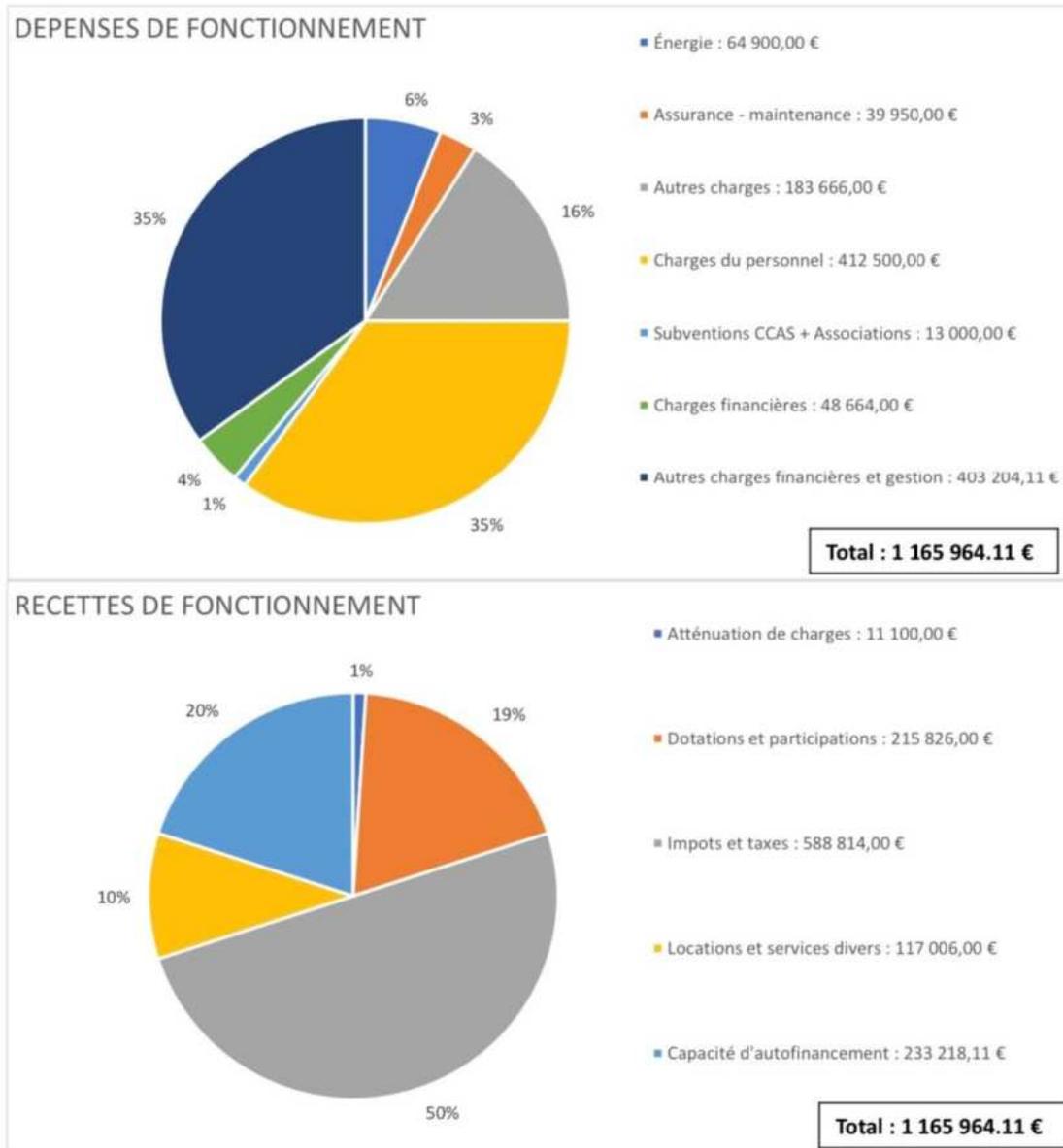
Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit !

Budget et finances

Budget prévisionnel 2024

Le Conseil municipal élabore, en début d'année, le budget prévisionnel avec une section de fonctionnement permettant à notre collectivité d'assurer le quotidien et une section d'investissement de préparer l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme en dégageant chaque année une épargne brute (2020 = 158 203 euros ; 2021 = 214 304 euros ; 2022 = 288 407 euros ; 2023 = 323 414 euros).

Budget de fonctionnement

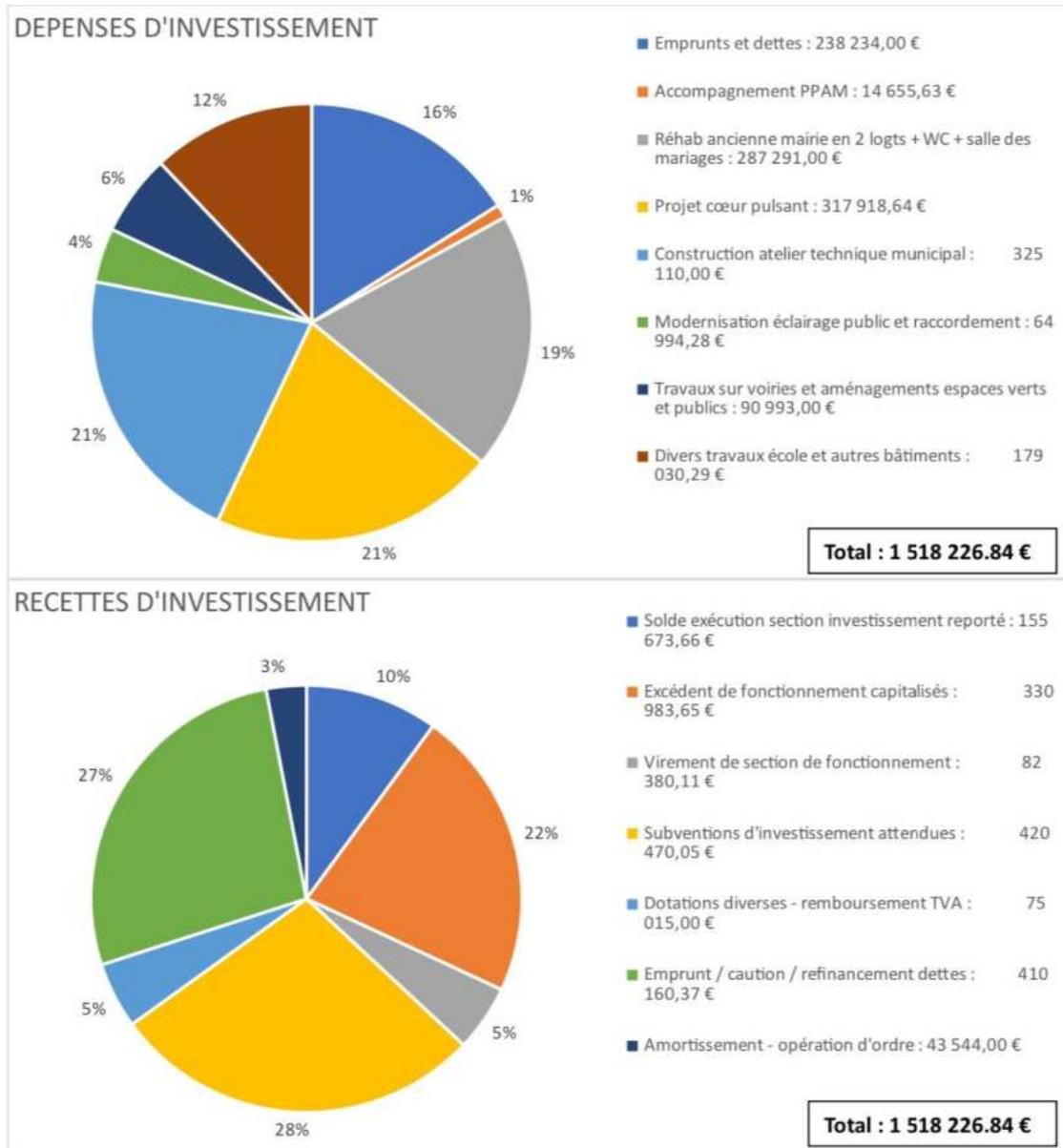


INFOS ...

Les dépenses de personnel sont évaluées à moyens constants. Nous avons pu maîtriser nos dépenses d'énergie. L'inflation a en revanche un effet sur les dépenses de la commune. A noter cette année que la contribution aux travaux de voirie (avenues Tamaris et Villemolaque) est inscrite en fonctionnement et non plus en investissement à la demande de la Préfecture comme dans toutes les communes des Aspres. Seule la taxe foncière bâti de la part commune a très légèrement varié passant de 37,83% à 38,02%.

Budget et finances

Budget d'investissement



ZOOM sur ... les investissements 2024

Les travaux du nouvel atelier municipal et des deux logements dans l'ancienne mairie sont sur le point d'être terminés. Nous réaliserons la fin de notre plan LED de l'éclairage public en une seule fois. Le projet « Cœur Pulsant » de réhabilitation des bâtiments Figueres et de l'ancien atelier sont planifiés entre fin 2024 et fin 2026 ; il permettra d'installer dans des locaux mis aux normes notre café-restaurant-épicerie, une salle associative intergénérationnelle, l'espace santé et le futur tiers-lieu. L'Espace Planas sera complété d'une nouvelle aire de jeux pour les jeunes.

Une entrée de Village « Engagée pour le Végétal »

En ce début d'année 2024, l'entrée du village (direction D900) a connu un vrai lifting paysagé.

La première tranche a consisté à remplacer les plantes manquantes ou victimes des fortes sécheresses sur la partie située le long du lotissement « Les Chardonnerets ». Toutes les nouvelles espèces implantées ont été choisies pour s'adapter au mieux au climat qui nous impacte.

Sur la seconde partie située le long du lotissement « Le chemin des Vignes », une bâche biodégradable a été installée avec la plantation d'espèces de plantes grasses peu exigeantes en eau et qui ont pour objectif d'occuper l'espace rapidement.

Cet aménagement a tenu compte de la charte FREDON dans laquelle la commune a candidaté en 2024. Cette charte régionale « engagée pour le végétal » repose sur douze points :



Cet engagement pour une gestion de nos espaces verts plus respectueuse de l'environnement et de notre biodiversité sera pris en compte dans toutes nos actions présentes et futures.

Composter pour alléger ses déchets



Suite au succès de la mise en place de notre premier composteur collectif situé avenue de Nidolères, la commune a décidé l'implantation de deux nouveaux composteurs.

Le premier sera situé à la sortie du village (direction PASSA) et le second sur le terrain à droite du chemin vers la station d'épuration entre les lotissements « La Caze » et « L'Uzerda ».

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour toutes les collectivités afin que ceux-ci soient valorisés en direct.

L'utilisation des composteurs est simple si l'on respecte les consignes. La gestion hebdomadaire étant assurée par la Communauté de Communes des Aspres.

En plus de réduire le volume des déchets à traiter vers l'extérieur, ils permettent de disposer d'un engrais vert de très bonne qualité et accessible à tous les utilisateurs.

Nous rappelons également pour ceux qui souhaitent tenter l'expérience du composteur chez eux, que des composteurs individuels sont disponibles sur commande à la mairie de Villemolaque.

Plan LED : tranche 2

La deuxième tranche de notre plan de rénovation de l'éclairage public appelé « Plan LED » devrait démarrer début juillet. Ce chantier, qui durera deux ou trois semaines concerne 116 lanternes vétustes et énergivores qui seront remplacées par convention avec le SYDEEL66, délégataire de la compétence « éclairage public » dans notre commune. Il s'agit de remplacer des luminaires résidentiels et routiers à travers le village. Le nouveau matériel permettra de mieux maîtriser les dépenses énergétiques LED plus performants et de préserver la nature (température de couleur plus adaptée).

Ces travaux (133 600 euros HT) sont financés à 70 % par des subventions (35 % par le SYDEEL66 et 35 % par le Fonds Vert) et à 30% par la commune. En 2025, une troisième tranche permettrait de rénover l'éclairage dans le centre ancien.

La route départementale 40 se déplace et se refait une beauté !



De nos jours, la circulation dite « de transit » s'effectue principalement par l'avenue des Tamaris et l'avenue de Villemolaque qui sont aussi les plus fréquentées. C'est pour cette raison que la commune a procédé à un échange de domanialité avec le Département des Pyrénées Orientales et, par arrêté départemental n° 31/76 du 15 avril 2024, l'avenue de Perpignan et l'avenue de Passa sont devenues voies communales. Désormais, la route départementale passe par l'avenue des Tamaris et l'avenue de Villemolaque.

Ce transfert de domanialité s'accompagne de travaux de réfection et de sécurisation décidés dans le cadre du Plan d'Apaisement de la Circulation à Tresserre (PACT) piloté par la Commission Urbanisme, Travaux et Mobilités. Le chantier aura lieu en deux tranches distinctes.

La première tranche (mi-juin à mi-juillet 2024 et fin août-début septembre 2024) concerne :

- la réfection de la chaussée et la création d'un trottoir sur l'avenue des Tamaris
- la mise aux normes du réseau d'eaux pluviales sur l'avenue des Tamaris et sur le giratoire de l'avenue de Villemolaque.

La deuxième tranche (prévue début 2025) concernera :

- la création d'un giratoire permanent sur l'avenue de Villemolaque et la réfection de la chaussée et des trottoirs autour de cet ouvrage.

Pendant le déroulement des travaux de la tranche 1, l'avenue des Tamaris sera fermée à la circulation (sauf riverains). Des déviations seront mises en place pour les poids lourds et les véhicules légers, et il y aura des modifications temporaires concernant le passage des bus scolaires, les bus voyageurs et les modalités de collecte des bacs jaunes et verts dans le secteur autour du chantier. La Mairie précisera ces éléments après validation définitive de l'organisation du chantier et rencontrera les riverains pour répondre à leurs questions.

Ces travaux de la tranche 1 (190 000 euros HT) sont financés par la commune au titre de sa compétence voirie avec le concours sollicité du Département.

Travaux

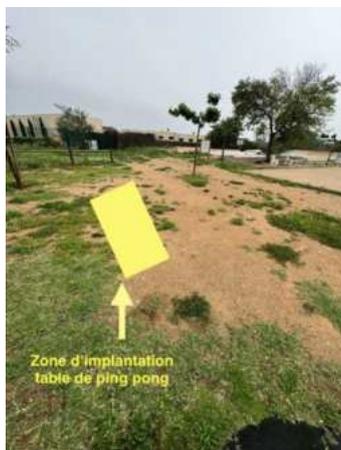
De nouveaux équipements pour l'aire de jeux de l'espace Planas

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale a initié d'importants travaux visant à doter la commune d'équipements qui faisaient défaut notamment pour les plus jeunes.

Soucieuse de répondre aux besoins et attentes de la jeunesse Tresserrenque, la municipalité a donc décidé d'entreprendre des travaux permettant d'offrir de nouveaux équipements de jeux aux enfants du village sur l'espace Planas.

Les équipements existants seront conservés et complétés par la pose d'une nouvelle structure de jeux composée notamment d'un toboggan plus grand et de deux balançoires, ainsi qu'une nouvelle table de ping pong en béton.

Ces installations qui feront le bonheur des plus jeunes et de leur famille seront réalisés à l'automne 2024.



Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Depuis 2021, la communauté de communes des Aspres s'est vue transférer, en application de la loi, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Notre communauté en lien avec les communes, vient d'initier cette année une longue démarche d'élaboration (4 ou 5 ans) du PLU à l'échelle intercommunale (PLUi). Ce travail porteur d'enjeux pour notre territoire commence par l'élaboration d'un diagnostic et se poursuivra par la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour aboutir in fine au règlement d'urbanisme.

L'évolution du climat et l'adaptation au changement climatique comme la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers seront des thématiques transversales traitées dans le PLUi.

De façon à rendre ce travail le plus participatif possible, le comité de pilotage du projet, dans lequel s'implique la Municipalité, s'attache à organiser dans les semaines et les mois à venir des rencontres annoncées (élus, habitants, agriculteurs, artisans, ...) auxquelles vous pourrez vous joindre.

Ce travail complexe est accompagné par l'agence CITTANOVA.

Culture et festivités

Joli mois de Mai ...

Mais que s'est-il donc passé dans notre village cet hiver ?

Voici un bref résumé des événements qui se sont produits ces derniers mois. Autant de curiosités, de nouveautés, de festivités qui nous inspirent à vouloir poursuivre nos efforts et développer la culture pour tous.

Plus de 15 exposants étaient présents lors de notre grand marché de Noël qui cette année encore, a réjoui petits et grands, honoré de la présence de ce cher Père Noël, ainsi que de l'incontournable Caga Tió. Noël fut aussi l'occasion pour nos Aînés de se retrouver et partager un moment chaleureux lors d'un grand repas chantant et dansant réunissant plus de 100 convives. Quel plaisir que de vivre Noël ensemble dans notre village !

Le 26 janvier Michel THIRIET, Maire de Tresserre, adressait ses meilleurs vœux à une foule nombreuse réunie dans la Cave aux Contes, avec en clôture, de nombreux échanges entre habitants et l'équipe municipale autour d'un délicieux buffet dinatoire.

Mars fut l'occasion de partager une fabuleuse Calçotada organisée par le Foyer Rural dans la Cave aux Contes dans le plus pur respect de nos traditions catalanes ...Vivement celle de 2025 !

Le 7 avril, armés de sacs, de gants, de chasubles, de nombreux habitants du village se sont mobilisés avec l'association des chasseurs de Tresserre pour un grand nettoyage de printemps. Cette année encore, de trop nombreux déchets jonchant les abords de nos chemins et de nos routes furent collectés. Une manifestation éco-citoyenne et éco-responsable. La nature nous dit " Merci " !

Et il ne fallait rien de mieux que l'ouverture, le 27 avril dernier du 21ème festival du Printemps de l'Aspre à Tresserre avec un fabuleux concert donné par le Quintet Jeanne MICHARD, révélation aux « Victoires du Jazz 2023 ».



Marché de Noël 2023



Caga Tió



Vœux du Maire



Calçotada



Nettoyage de printemps



Printemps de l'Aspre

Culture et festivités



Et pour la suite, voici l'Agenda des festivités à venir :

- 13 juillet en soirée : venez nombreux sur la Place des Oliviers pour notre soirée célébrant la Fête Nationale du 14 juillet. Au menu : restauration sur place, concert et DJ pour danser toute la nuit sous les lampions colorés.
- 7 août : Grande guinguette d'été musicale et festive Place des Oliviers avec ses nombreux food-trucks et ses musiciens pour un été haut en couleur et riche en sonorités.
- 15 septembre : venez exposer, vous débarrasser de vos antiquités ou chiner lors du vide-grenier organisé par le Foyer Rural, à l'Espace Planas, en famille ou entre amis.
- 21 et 22 septembre : participez à la découverte ou redécouverte de votre village dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, et à cette occasion, pourquoi ne pas emprunter le tout nouveau chemin de randonnée " Sur les pas des Templiers " ! Départ du parking derrière la Cave aux Contes pour une boucle de 10 kms entre Tresserre, Villemolaque et Passa.

En attendant de très vite vous retrouver, nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été !



Votre épicerie/café/restaurant a réouvert : bienvenue à « Al Canigo » !

Après plusieurs semaines de fermeture suite à l'arrêt d'activité du précédent délégataire, votre commerce de proximité a enfin pu rouvrir ses portes le 1er février dernier.

Géré dans le cadre d'une délégation de service public, la municipalité a en effet rapidement engagé les démarches nécessaires à la continuité de ce service public primordial pour la vie du village.

Ouvert du mardi au dimanche matin, n'hésitez pas à venir découvrir leur cuisine savoureuse, ainsi que les produits du quotidien en vente sur le rayon achalandé du côté épicerie.

Pascal et Myriam BARTHEL font d'ores et déjà le bonheur des Tresserrencs, nous leur souhaitons la bienvenue au cœur de notre beau village !





Une citoyenne engagée

Interview de Claire Becfevre par Hélène Beringuier, commission culture

Bonjour Claire, tu es impliquée dans la vie de la commune à plusieurs titres : membre du groupe de travail sur le PCS, référente du composteur collectif de l'avenue de Nidolères, tu assistes à presque toutes les réunions du conseil municipal : cela nous a donné envie de mieux te connaître et nous espérons que cette interview incitera d'autres Tresserrencs à suivre ton exemple.

Tu habites Tresserre depuis quand ?

Avec mon mari, déjà installés dans les PO à notre retraite, nous avons élu domicile à Tresserre en août 2011. Le besoin de soleil par mes origines réunionnaises, le souvenir des vacances dans ce département avec nos enfants, et notre amitié pour Isabelle et Didier (ils se reconnaîtront) ont été pour beaucoup dans notre choix.

Devenir référente du composteur collectif de l'avenue de Nidolères, et bientôt d'un 2ème au bas du village, signe une fibre écologique non ?

Je suis amoureuse de la nature. J'ai appris à cultiver avec mon grand-père. J'ai depuis longtemps un composteur dans mon jardin. J'en connais l'intérêt (réduction des déchets, compost pour les plantations), le peu d'entretien que cela impose et l'absence de nuisances (pour peu qu'on n'y mette pas de restes carnés). L'idée d'implanter des composteurs collectifs m'a plu et je me suis proposée comme référente : c'est la Communauté de Communes des Aspres qui vient chaque semaine remuer les déchets et rajouter la matière sèche. Mon rôle consiste à les prévenir quand il y a un souci : par exemple, en ce moment on retrouve dans le bac du milieu des déchets (branchages, coquilles d'œuf, peau d'orange) malgré les consignes très claires : ce bac central est réservé à la ComCom et n'est pas là pour recevoir les déchets. Je distribue aussi les seaux individuels aux tresserrencs qui en demandent.

Pourquoi as-tu souhaité participer au groupe de travail sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ? Hormis les élus et employés municipaux, vous n'avez été que 2 habitants volontaires, François Minet et toi.

La sécurité dans une commune, c'est important : savoir comment réagir en cas d'incendie, d'inondation, de séisme, etc... Aider à la réalisation du PCS a été pour moi un engagement naturel. Et en plus je fais plaisir à mon petit-fils qui veut devenir pompier ! Aider, d'une manière générale, fait partie de ma façon d'être, tu sais que je faisais partie d'une liste « concurrente » aux dernières élections municipales ; participer à la vie de la commune, même non élue, c'est cohérent pour moi.

Merci pour ton engagement. La rédaction du PCS se termine, nous allons bientôt diffuser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (le « DICRIM ») à chaque habitant en espérant qu'il sera lu avec attention. Car au-delà de l'organisation municipale décrite dans le PCS, si chaque habitant sait anticiper et connaît les bons réflexes en cas de catastrophe naturelle ou technologique, cela participera grandement à limiter les dégâts.

Quel autre message ou témoignage souhaites-tu apporter ?

Dans le passé, j'ai habité dans un village où il était possible d'aider les jardiniers de la commune à entretenir et embellir le village. Peut-être une idée à creuser pour Tresserre. Vivre en harmonie avec la nature et la respecter, c'est mon objectif.

Merci Claire d'avoir répondu à cet interview. Les Tresserrencs vont ainsi mieux te connaître. Et je nous souhaite plein d'autres projets à réaliser ensemble !

Infos pratiques

La Mairie



5 rue du Pla del Rey
66300 TRESSERRE

Tel. : 04.68.38.80.34
Courriel : mairie@tresserre.fr



Commune de Tresserre

Site web : www.tresserre.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9H à 13h et de 14h30 à 17h30

L'Agence Postale :

5 rue du Pla del Rey
66300 TRESSERRE

Tel. : 04.68.38.80.34

La Bibliothèque :

Ecole François Pous
Tous les mercredis de 14h à 17h



VOTRE SANTÉ AU QUOTIDIEN

La Communauté de communes des Aspres est engagée dans un
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
afin de mettre en œuvre des actions pour améliorer la santé de ses habitants.

DITES-NOUS VOS BESOINS !

Activité physique, alimentation, qualité de l'environnement, prise en charge des enfants, des jeunes, des personnes fragiles, des séniors, accès aux soins, santé mentale, handicap, addiction, inclusion...

10 min. pour répondre à l'enquête

Réponses anonymisées

Jusqu'au 12 juillet 2024



QUESTIONNAIRE ACCESSIBLE
en flashant le QRCode ou
sur le site www.aspres.fr



Pour plus de renseignements : social@cc-aspres.fr / 04.68.53.21.87

Infos pratiques

TRESSERRE "VILLAGE - HAMEAU ET MAS"

| Juillet | | Août | | Septembre | | Octobre | | Novembre | | Décembre | |
|---------|---|------|---|-----------|---|---------|---|----------|---|----------|---|
| 1 | L | 1 | J | 1 | D | 1 | M | 1 | V | 1 | D |
| 2 | M | 2 | V | 2 | L | 2 | M | 2 | S | 2 | L |
| 3 | M | 3 | S | 3 | M | 3 | J | 3 | D | 3 | M |
| 4 | J | 4 | D | 4 | M | 4 | V | 4 | L | 4 | M |
| 5 | V | 5 | L | 5 | J | 5 | S | 5 | M | 5 | J |
| 6 | S | 6 | M | 6 | V | 6 | D | 6 | M | 6 | V |
| 7 | D | 7 | M | 7 | S | 7 | L | 7 | J | 7 | S |
| 8 | L | 8 | J | 8 | D | 8 | M | 8 | V | 8 | D |
| 9 | M | 9 | V | 9 | L | 9 | M | 9 | S | 9 | L |
| 10 | M | 10 | S | 10 | M | 10 | J | 10 | D | 10 | M |
| 11 | J | 11 | D | 11 | M | 11 | V | 11 | L | 11 | M |
| 12 | V | 12 | L | 12 | J | 12 | S | 12 | M | 12 | J |
| 13 | S | 13 | M | 13 | V | 13 | D | 13 | M | 13 | V |
| 14 | D | 14 | M | 14 | S | 14 | L | 14 | J | 14 | S |
| 15 | L | 15 | J | 15 | D | 15 | M | 15 | V | 15 | D |
| 16 | M | 16 | V | 16 | L | 16 | M | 16 | S | 16 | L |
| 17 | M | 17 | S | 17 | M | 17 | J | 17 | D | 17 | M |
| 18 | J | 18 | D | 18 | M | 18 | V | 18 | L | 18 | M |
| 19 | V | 19 | L | 19 | J | 19 | S | 19 | M | 19 | J |
| 20 | S | 20 | M | 20 | V | 20 | D | 20 | M | 20 | V |
| 21 | D | 21 | M | 21 | S | 21 | L | 21 | J | 21 | S |
| 22 | L | 22 | J | 22 | D | 22 | M | 22 | V | 22 | D |
| 23 | M | 23 | V | 23 | L | 23 | M | 23 | S | 23 | L |
| 24 | M | 24 | S | 24 | M | 24 | J | 24 | D | 24 | M |
| 25 | J | 25 | D | 25 | M | 25 | V | 25 | L | 25 | M |
| 26 | V | 26 | L | 26 | J | 26 | S | 26 | M | 26 | J |
| 27 | S | 27 | M | 27 | V | 27 | D | 27 | M | 27 | V |
| 28 | D | 28 | M | 28 | S | 28 | L | 28 | J | 28 | S |
| 29 | L | 29 | J | 29 | D | 29 | M | 29 | V | 29 | D |
| 30 | M | 30 | V | 30 | L | 30 | M | 30 | S | 30 | L |
| 31 | M | 31 | S | | | 31 | J | | | 31 | M |

Pour rappel: l'inscription au service des encombrants se fait à la Communauté de Communes des Aspres au 04.68.66.59.61

Directeur de la publication : Michel THIRIET - Maire
Imprimerie GAG - Ne pas jeter sur la voie publique